



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2023/02-5

Objet : Marché de travaux aménagement de la maison médicale et des locaux de la police municipale autorisation donnée à monsieur le maire à signer le marché avant le début de la procédure

L'an deux mille vingt-trois,

Le quatorze février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Isabelle TRAPPIER, Florent BORON, Christine CAILLAT, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Philippe DESBOIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Clotilde FRETÉ (arrivée à 19h48), Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE (arrivé à 19h54, délibérations n°1), Sophie LAFEUILLADE (arrivée à 20h11, ROB), Jean-Philippe ANTOINE (arrivé à 20h19, ROB), Stéphanie NOGUES.

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Muriel DEGAVRE à Gérard PARFAIT
Christian GHEZ à Dominique GERBERT
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS
Véronique LOZEVIS à Sylvie SORMAIL
Nathalie ZENOU à Sophie LAFEUILLADE
Éric FROMMWEILER à Stéphanie NOGUES

Absents :

Jérôme FENAILLON

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Isabelle TRAPPIER, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



N°2023/02-5 : Marché de travaux aménagement de la maison médicale et des locaux de la police municipale autorisation donnée à monsieur le maire à signer le marché avant le début de la procédure

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit que la délibération du Conseil Municipal chargeant le Maire de souscrire un marché déterminé peut-être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché de travaux. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché,

CONSIDÉRANT l'opération d'aménagement des locaux de l'ancienne poste situés rue Michel Pérot décomposés en deux zones :

- Une partie à destination de cabinets médicaux de 125m². Cette zone se décompose en une salle d'attente, 3 cabinets médicaux, une tisanderie,
- Une partie à destination des locaux de la police municipale, de 85 m²,

CONSIDÉRANT qu'un maître d'œuvre a été désigné par décision, M. LEBLANC, Architecte, afin de travailler sur l'aménagement de ces locaux,

CONSIDÉRANT qu'en égard aux délais de la procédure de passation du marché de travaux, la délibération relative à l'attribution ne pourra pas être présentée à cette séance du conseil municipal,

CONSIDÉRANT le marché de travaux d'aménagement, dont le montant prévisionnel est estimé à 400 000 €TTC, qui comprend 6 lots :

- Lot N°1 : Démolition- Gros œuvre
- Lot N°2 : Menuiserie extérieure aluminium
- Lot N°3 : Menuiserie intérieure-doublage-cloison
- Lot N°4 : Peinture carrelage mural-revêtement de sol
- Lot N°5 : Chauffage-ventilation-plomberie sanitaire
- Lot N°6 : Electricité- courants faibles- courants forts

CONSIDÉRANT l'avis favorable à l'unanimité de la commission Finances, Informatique, Ressources Humaines et Travaux, Urbanisme, Sécurité du 06 février 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2023/02-5 : Marché de travaux aménagement de la maison médicale et des locaux de la police municipale autorisation donnée à monsieur le maire à signer le marché avant le début de la procédure

DONNE délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant l'attribution du marché de travaux relatif à l'aménagement des locaux de l'ancienne poste en maison médicale et en locaux de la police municipale,

APPROUVE le marché de travaux dans la limite du montant estimé de 400 000 €TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces relatives à ce dossier,

DIT que les dépenses afférentes seront inscrites au BP 2023.

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,

Les membres présents ont signé au registre,
Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 15 février 2023

Le secrétaire de séance

Isabelle TRAPPIER



Le Maire,
1^{er} Vice-président de la Communauté
de communes Gally Mauldre,

Gilles STUDNIA

Mis en ligne le 16/02/2023
Document rendu exécutoire le 16/02/2023
Certifié par le Maire

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pascal PARISSIER

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20230215-2023-02-5-DE
Date de réception préfecture : 15/02/2023

Ville de Saint Nom La Bretèche
Conseil municipal du 14 février 2023

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20230215-2023-02-5-DE
Date de réception préfecture : 15/02/2023